

Je suis opposé à ce projet éolien pour les raisons suivantes.

1) cette enquête est irrégulière pour les raisons suivantes:

- durée abusivement réduite;

- absence de mise en ligne : de l'arrêt de la Cour d'appel de BORDEAUX, de l'étude d'impact initiale dûment complétée par les études ultérieures, des études complémentaires menées par CALIDRIS en 2022.

Le public n'est donc pas correctement informé et ne peut participer utilement au processus décisionnel.

2) travail indigent du bureau d'étude CALIDRIS en 2021 (le seul communiqué) qui méconnaît l'état de la biodiversité sur le site (non prise en compte d'une ZNIEFF de type 1 englobant le site du projet) et notamment de l'outarde canepetière, et minimise les enjeux, carences très graves confirmées par la MRAE et la LPO

Un avis défavorable s'impose au vu de ces éléments.

M. Martinet Eric - Savigny sous faye

.....